

SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, 29 mai 2020

CESS1.R1
Original : anglais

RÉSOLUTION

CESS1.R1

PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOUELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOUELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

LA SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) sur la proposition de prêt d'urgence par le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins au Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (document CESS1/3) ;

Notant qu'au 30 avril 2020, le compte de capital du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (le Fonds renouvelable) présente un solde disponible d'US\$ 23 millions¹ sur un solde total d'environ \$219 millions, suffisant pour assurer la disponibilité de crédits à court terme pour répondre aux besoins en vaccins des États Membres qui participent au Fonds renouvelable ;

Notant avec préoccupation qu'au 30 avril 2020, le solde disponible du compte de capital du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (le Fonds stratégique) n'est que de \$2 millions, soit un niveau de capitalisation et un solde de liquidités disponibles insuffisants pour répondre aux besoins des États Membres qui participent au Fonds stratégique ;

Reconnaissant le besoin projeté de fournitures de santé liées à la pandémie de COVID-19 parmi les États Membres qui participent au Fonds stratégique,

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

DÉCIDE :

1. D'autoriser la Directrice à faire ce qui suit :
 - a) fournir au compte de capital du Fonds stratégique un prêt interne d'urgence d'un montant maximum de \$50 millions, consistant en des transferts de fonds à court terme, limités et successifs, à partir du compte de capital du Fonds renouvelable ;
 - b) déterminer les montants et le calendrier des transferts au compte de capital du Fonds stratégique, à concurrence du montant total maximum du prêt de \$50 millions, en fonction de la disponibilité des fonds du compte de capital du Fonds renouvelable et des besoins programmatiques des États Membres participants en matière de vaccins, de seringues, d'équipements de la chaîne du froid et de fournitures liées à l'urgence de la pandémie de COVID-19 ;
 - c) définir un calendrier de remboursement pour la période biennale 2020-2021 pour le remboursement intégral par versements successifs au Fonds renouvelable par le Fonds stratégique des prêts qui lui ont été accordés ;
 - d) appliquer des contrôles financiers et de gestion appropriés pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable au cours des 18 prochains mois ;
 - e) faire rapport au Comité exécutif lors de ses 167^e et 168^e sessions sur la situation de ce prêt d'urgence, y compris sur son efficacité et son remboursement.

2. De demander instamment à tous les États Membres de veiller à ce que les fonds soient garantis et disponibles pour les transférer au BSP afin d'effectuer des paiements anticipés aux fournisseurs au nom des États Membres, dans le but d'acquérir sans délai les quantités demandées de fournitures liées à l'urgence de la pandémie de COVID-19 sur le marché actuel fragile, en vue de garantir le fonctionnement efficace du prêt d'urgence et d'en tirer parti au mieux.

(Première réunion, le 29 mai 2020)